



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2021

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 1 octobre 2021 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Intégration d'une parcelle dans le Domaine Public Communal

La Ville intègre la parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Sud, au lieu-dit « Rue André Koch », n° 550/4794, d'une contenance de 10 ares 19 ca du Domaine Privé de la Ville dans le Domaine Public Communal. Cette intégration se fait pour régulariser la situation existante, la parcelle faisant partie de la voirie publique de longue date.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Melissa Lima
Service Biens fonciers